DEPARTEMENT Des Côtes d'Armor

Arrondissement de DINAN

Nombre de

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25 Votants : 27

Délibération n° 2015 04 07

Objet

Mise en place du dispositif « Argent de poche »

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 21 avril 2015, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Etaient Présents: M. le MAIRE - M. VADEPIED Alain - Mme LOGAN Carmen - M. TESTOT Bertrand - Mme MAHE Régine - M. LEFEVRE Jean-Claude - Mme AUFFRET Marianne - M. NICOLAS Thierry - Mme MAUFFRET Emmanuelle - Mme BRIOT Janick - Mme LEVEQUE Christiane - Mme LECOINTRE Haude - M. ARMBRUSTER Olivier - Mme TROUBADOURS Sophie - M. PINTO José - M. FERRON Sébastien - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - M. KLEIN Jérémie - Mme SECHER Claire - M. LEGAVRE Robert - M. DELAROCHEAULION Jean-Yves - Mme ALLEAUME Gaëlle - Mme LE DU Magaly - Mme LEPETIT Françoise.

Etaient absents : Mme GERARD Marie-Pascale (pouvoir à Régine MAHE) - M. Stephen PAPAIL (pouvoir à Gaëlle ALLEAUME)

Il a été procédé, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Marianne AUFFRET**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mme TROUBADOURS, Conseillère déléguée à la jeunesse, expose que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

<u>Les objectifs principaux sont les suivants</u>:

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités:

- Chaque mission a une durée d'½ journée (3h).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Accueils de loisirs: installation de mini camps, aide pendant le déjeuner, aide piscine, ...
- Missions administratives: tri et classement d'archives, inventaire, ...
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...

Le budget prévisionnel de cette action est de 900 €, soit 60 missions. Il sera créé une régie d'avance afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes concernés.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées.

Pour extrait certifié conforme Le Maire,